Conseil d'administration du 22 janvier 2016
Proposition de délibération relative à la remise gracieuse de la créance MACS

L'Université Bordeaux Montaigne via le projet de recherche RAUDIN- Aquilab, s'est engagée auprès de la Communauté des communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) à réaliser une étude sur « Tableaux Numériques Interactifs, Tablettes : quels outils, quelles pratiques, quels usages ».

La convention de collaboration 2013-0020 a été signée le 29/07/2014 afin de préciser les modalités de réalisation de cette étude et l'attribution d'une subvention de 15 000 euros pour son financement par MACS.

Dans son mail du 03/11/2015, le correspondant scientifique de l'étude pour MACS, Christophe CARAYON a informé Thomas RAMBAUD – DGS de la non réalisation de la prestation par l'équipe RAUDIN-AQUILAB :

« *Il s'avère que d'un point de vue fonctionnel, nous ne pouvons accepter en l'état la facture adressée au regard du critère suivant :*

Nous ne disposons à ce jour (convention signée depuis le 29 juillet 2014) d'aucun livrable, et d'aucune nouvelle de la part de vos services si ce n'est pour des relances de recouvrement.

Pour autant, les conséquences dues au fait que nous ne disposons d'aucun élément pour l'évaluation de notre programme, sont multiples et préjudiciables, sur un sujet où notre collectivité s'est énormément investie. »

Il apparait donc que l'Université – projet Raudin- Aquilab n'a pas rempli les obligations auxquelles elle s'était engagée en signant le contrat 2013-0020 et ne peut donc prétendre au financement de 15 000 euros.

Par conséquent, à la demande du Vice-Président de la Commission Recherche, le Président de l'Université Bordeaux Montaigne propose une remise gracieuse de cette créance.

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr